

# SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 MARS 2020

-----

L'an deux mil vingt et le deux du mois de mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Bernard BRUNET, Maire.

Convocation : 24 février 2020.

Présents : MM & Mmes Bernard BRUNET – Patrick VIGNERON – Joël GAUTHIER – Pierre COURIVAUD – Katia GENILLON – Nathalie GARCIA – Gontran BODESCOT.

Absente : Mme Carole DESCHAMPS.

Démissionnaires : MM. Jean-Pierre POPILLE - Richard CHAUVIN.

Secrétaire de séance : Mme Katia GENILLON.

## OUVERTURE DE SÉANCE

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 10 février 2020 est adopté à l'unanimité.

M. le Maire propose d'ajouter deux points à l'ordre du jour : « URBANISME : Déclaration d'intention d'aliéner et point sur les dossiers en cours » ➤ Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

## I/ URBANISME

### 1) DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER - DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

M. le Maire présente une déclaration d'intention d'aliéner d'un bien soumis au droit de préemption urbain souscrite par :

- Maître Jean-Marc HEILIGENSTEIN, Notaire à VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE, mandataire de SARL FONCIMMO, reçue en Mairie le 29 février 2020, concernant la vente d'un bien cadastré AB 219 – Lot F (833 m<sup>2</sup>/3 954 m<sup>2</sup>) sis « Le Bourg » à CHIROUBLES, au profit de M. Baptiste MERMET et Mme Carole-Anne PACIFICI, domiciliés à ARNAS (Rhône) – 676 Rue Berthelot.

Les Conseillers décident de ne pas faire valoir le droit de préemption urbain sur ce bien.

### 2) POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS

Les Conseillers sont avisés des demandes d'autorisation d'urbanisme déposées par :

- M. et Mme Ivain et Amélie PARRENO – Rue des Écoles – Le Bourg : Construction d'une maison individuelle ➤ Permis de construire accordé ;
- M. Cédric DAUVERGNE – 5 Impasse de l'Eglise : Déclaration préalable (régularisation) ➤ Remplacement d'une porte de garage par une baie vitrée ➤ non opposition ;
- M. Nicolas DEMONT – 99 Route de Crozet : Déclaration préalable ➤ Création d'une porte fenêtre et d'une terrasse sur pilotis ➤ non opposition ;
- SC Domaine Emile CHEYSSON – 24 Rue des Ecoles : Déclaration préalable ➤ Réfection toiture et façades ➤ non opposition.

## II/ FINANCES

### 1) EAU-ASSAINISSEMENT

A/ COMPTE ADMINISTRATIF 2019 : Les Membres du Conseil Municipal prennent connaissance du Compte Administratif 2019, qui laisse apparaître les résultats suivants :

<u>Exploitation</u>	<u>Prévu</u>	<u>Réalisé</u>
Dépenses	40 571.00 €	35 361.80 €
Recettes	40 571.00 €	32 966.76 €

	Résultat de l'exercice : déficit	2 395.04 €
	Report exercice précédent	0 €
	<b>Résultat à reporter : déficit</b>	<b>2 395.04 €</b>
<u>Investissement</u>	<u>Prévu</u>	<u>Réalisé</u>
Dépenses	43 322.38 €	21 897.01 €
Recettes	43 322.38 €	40 558.78 €
	Résultat de l'exercice : excédent	18 661.77 €
	Déficit antérieur reporté	21 424.33 €
	<b>Résultat à reporter : déficit</b>	<b>2 762.56 €</b>

Il n'y a aucun « restes à réaliser » en dépenses et en recettes.

M. le Maire se retirant de l'Assemblée au moment du vote, conformément aux dispositions du C.G.C.T., le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif 2019.

B/ COMPTE DE GESTION : M. le Maire présente le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par M. Denis BAUER – Trésorier, qui est conforme aux écritures du Compte Administratif 2019. Après délibération, les Conseillers déclarent que le compte de gestion n'appelle ni observation, ni réserve de leur part.

## 2) BUDGET COMMUNAL

A/ COMPTE ADMINISTRATIF 2019 : Les Membres du Conseil Municipal prennent connaissance du Compte Administratif 2019, qui a permis la réalisation des investissements suivants :

	Dépenses	Subventions
Bacs à fleurs	341.76 €	
Extincteurs	461.70 €	
N° habitations nouvelles	40.32 €	
Equipement pour habilitation électrique	276.00 €	
Sauvegardes + router Secrétariat de Mairie	2 148.00 €	
Ustensiles pour Gîte	462.84 €	
Salle Geoffroy : accessibilité	25 027.32 €	9 385.25 €
Ecole : rénovation thermique et accessibilité	22 328.38 €	
Logement Matray : plâtrerie peinture	10 077.32 €	
Eglise : restauration des façades + plateforme	181 740.64 €	51 072.02 €
Aménagement poste de travail		321.69 €
<b>TOTAL</b>	<b>242 904.28 €</b>	<b>60 778.96 €</b>

Ce Compte Administratif 2019 laisse apparaître les résultats suivants :

<u>Fonctionnement</u>	<u>Prévu</u>	<u>Réalisé</u>
Dépenses	439 835.00 €	350 916.86 €
Recettes	439 835.00 €	442 310.76 €
	Résultat de l'exercice : excédent	91 393.90 €
	Excédent antérieur reporté	36 967.85 €
	<b>Résultat à affecter</b>	<b>128 361.85 €</b>
<u>Investissement</u>	<u>Prévu</u>	<u>Réalisé</u>
Dépenses	331 822.00 €	286 991.57 €
Recettes	331 822.00 €	217 192.63 €
	Résultat de l'exercice : déficit	69 798.94 €
	Excédent antérieur reporté	23 173.53 €
	<b>Résultat à reporter : déficit</b>	<b>46 625.41 €</b>

Les restes à réaliser s'élèvent à 31 000.00 € en dépenses et à 24 100.00 € en recettes.

M. le Maire se retirant de l'assemblée au moment du vote, conformément aux dispositions du C.G.C.T., le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif 2019 et décide que l'excédent de 128 361.85 €, soit affecté comme suit :

- 96 505.00 € au compte R 1068 en investissement
- 31 856.75 € reporté en fonctionnement au compte 002.

B/ COMPTE DE GESTION : M. le Maire présente le compte de gestion du budget communal dressé pour l'exercice 2019 par M. Denis BAUER – Trésorier, qui est conforme aux écritures du Compte Administratif 2019.

Après délibération, les Conseillers adoptent le compte de gestion, qui n'appelle ni observation, ni réserve de leur part.

### **3) AUTORISATION D'OUVERTURE DE CRÉDITS 2020 AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 – BUDGET COMMUNAL**

Afin d'assurer la continuité des paiements entre le 1<sup>er</sup> janvier 2020 et le vote du budget primitif, M. le Maire sollicite, en application de l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses suivantes au titre de l'exercice 2020 avant le vote du budget primitif dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2019 :

Chapitres	Intitulés	Crédits ouverts en 2019	Autorisations de dépenses
21	Immobilisations corporelles	18 250.00 €	4 562.00 €
23	Immobilisations en cours	267 000.00 €	66 750.00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Vu l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Accorde à M. le Maire les autorisations d'engagement de dépenses ci-dessus au titre du programme d'investissement 2020 conformément aux montants sollicités.

### **4) RÉGION AUVERGNE RHÔNE ALPES**

M. le Maire donne lecture du courrier de M. Jérémy THIEN, Conseiller Régional, informant que le Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes a délibéré favorablement pour l'attribution des subventions suivantes :

- 3 186.00 € pour le changement des luminaires encastrés de l'École ;
- 3 019.00 € pour le renouvellement du parc informatique de l'École et de la Mairie.

## **III/ ÉLECTIONS MUNICIPALES**

Les Conseillers établissent le tableau des permanences pour l'éventuel scrutin du 22 mars prochain.

M. le Maire remet aux Conseillers une information à distribuer aux administrés précisant les modalités de vote dans les communes de moins de 1 000 habitants.

## **IV / QUESTIONS DIVERSES**

1) M. Gontran BODESCOT relate les sujets évoqués lors des réunions auxquelles il a assistés :

- SRDC (Syndicat Rhodanien de Développement du Câble) le 11 février 2020 ➤ Orientation future à donner au réseau et à la délégation du service public, dont l'échéance normale est en juillet 2025. Sachant que d'ici 2025, le territoire devrait être totalement couvert en fibre optique, se pose la question de la reconduction d'une initiative publique de type EPARI ? La quasi-totalité des Communes du SRDC utilisent la gratuité permise par le réseau EPARI pour les bâtiments publics (connexion internet des écoles, des mairies,...). La fin de la DSP EPARI impliquera la fin de la gratuité d'utilisation pour les bâtiments publics. Une mutation devra être anticipée au cours du prochain mandat pour basculer les services gratuits proposés par l'EPARI vers des services payants proposés par les différents opérateurs.
- Communauté de Communes Saône Beaujolais : Commission Gestion et Réduction des Déchets, le 11 février 2020 ➤ Renforcement de l'équipe avec recrutement d'un agent chargé de la communication dans les écoles... - modification en cours des consignes de tri – état d'avancement du projet de la recyclerie – projet d'installation de colonnes enterrées ou semi-enterrées – projet d'installation de composteurs partagés...
- Syndicat Intercommunal des Eaux du Haut-Beaujolais le 18 février 2020 ➤ Rendement du réseau en augmentation, soit environ 75 % (moyenne nationale 66 %) – Présentation de M. Jean-Louis COURBIERE, Directeur de l'Agence SUEZ Eau France à ANSE – Conséquence des problèmes de coupure d'électricité sur le château d'eau au Fêtre !

2) Mme Katia GENILLON informe qu'une dernière relecture du projet de bulletin municipal doit être effectuée avant le lancement de l'impression. Celui-ci sera distribué très prochainement. Elle évoque de nouveau la réalisation d'un dépliant pour le gîte. Sachant que le devis établi est pour 500 exemplaires, M. le Maire pense qu'au vu du nombre à écouler, il ne faudrait pas mentionner de tarifs ; ces derniers pouvant évoluer. Peut-être qu'un simple flyer suffirait invitant les intéressés à se rapprocher de l'hébergement sur le site des Gîtes de France et de la Mairie : à étudier.

3) M. Pierre COURIVAUD interroge sur des éventuelles remarques faites en Mairie suite à l'installation en cours des compteurs Linky sur le territoire de la Commune. Aucune n'est recensée.

La séance est levée à 21 h 10.



